

Mode d'emploi

Lampadaire PIR solaire „Artena 45“

N° de commande 102768



Le présent mode d'emploi concerne exclusivement ce produit. Il contient des consignes importantes pour la mise en service et la manipulation du produit. Tenez compte de ces remarques, même en cas de cession de ce produit à un tiers.

Conservez ce mode d'emploi afin de pouvoir le consulter à tout moment.

1. Introduction

Nous vous remercions d'avoir choisi ce produit. Vous avez acheté un produit qui a été conçu selon l'état actuel de la technique. Afin de maintenir l'appareil en bon état et d'en assurer un fonctionnement sans danger, l'utilisateur doit impérativement respecter ce mode d'emploi.

2. Utilisation prévue

La lampe solaire est conçue pour une utilisation en extérieur (type de protection IP44). La batterie intégrée est chargée par la cellule solaire de la lampe lorsque la lumière du soleil est suffisante.

Un capteur PIR intégré détecte un changement de chaleur dans la zone de détection (par exemple lorsqu'une personne entre dans la zone de détection). En fonction du mode de fonctionnement choisi, les LED de la lampe solaire peuvent être activées.

En principe, un faible rayonnement solaire sur le module solaire (par exemple par temps de pluie ou pendant les mois d'hiver) entraîne une réduction de la durée d'éclairage. Les consignes de sécurité ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce mode d'emploi doivent impérativement être respectées. Lisez attentivement l'ensemble des instructions d'utilisation avant le montage et la mise en service.

3. Contenu de l'emballage

- Lampe solaire sur pied (avec batterie LiFePo4 déjà installée)
- Matériel de montage (2x vis, 2x chevilles)
- Mode d'emploi

4. Explication des symboles, inscriptions



Ce symbole indique des dangers particuliers ou des informations importantes dont il faut absolument tenir compte.



Le symbole de la flèche est utilisé pour indiquer des informations ou des conseils particuliers.

5. Consignes de sécurité



La garantie est annulée en cas de dommages causés au produit par le non-respect de ce mode d'emploi. Nous ne sommes pas responsables des dommages consécutifs qui en découlent ! Il en va de même pour les dommages matériels ou corporels causés par une manipulation incorrecte ou le non-respect des consignes de sécurité.

a) Généralités

- Il est interdit de transformer ou de modifier le produit. Cela annule non seulement l'autorisation/la garantie, mais peut également entraîner des problèmes de sécurité.
- Veillez à ce que le produit ne tombe pas entre les mains d'enfants, car ce n'est pas un jouet !
- Attention ! Précautions à prendre avec l'éclairage à LED : ne regardez pas dans le faisceau de lumière LED ! Ne cherchez pas à le regarder directement ou avec des instruments optiques !
- Ne soumettez pas le produit à des contraintes mécaniques. Manipulez le produit avec précaution. À la suite de chocs, de coups ou de chutes, même de faible hauteur, l'appareil peut être endommagé.
- Gardez le matériel d'emballage hors de portée des enfants, il pourrait devenir un jouet dangereux pour eux.
- Si le produit présente des dommages ou ne fonctionne plus, ne l'utilisez plus, faites-le contrôler par un spécialiste ou éliminez-le de manière écologique.
- Si vous avez d'autres questions auxquelles ce mode d'emploi n'a pas su répondre, nous vous conseillons de nous contacter ou de vous adresser à un technicien compétent.

b) Accumulateur

Un accumulateur est déjà inséré dans la lampe solaire lors de la livraison (type/conception, voir chapitre « Caractéristiques techniques »). Ce pack est automatiquement chargé en fonction du rayonnement solaire sur le panneau solaire.

Celui-ci est automatiquement chargé en fonction du rayonnement solaire sur le panneau solaire. L'accumulateur peut être remplacé (par exemple lorsque sa capacité diminue après une longue durée de fonctionnement).

- Ne laissez pas les accumulateurs entre les mains d'enfants. Rangez-les donc toujours hors de leur portée. En cas d'ingestion d'un accumulateur, il n'y a pas seulement un risque d'étouffement, mais les composants sont également nocifs pour la santé (p. ex. risque de brûlure chimique ou d'empoisonnement). Dans un tel cas, consultez immédiatement un médecin !
- Un accumulateur est déjà inséré dans la lampe solaire lors de la livraison (type/conception, voir chapitre « Caractéristiques techniques »). Risque d'incendie et d'explosion !
- Les accumulateurs ne doivent pas être humides ou mouillés.
- N'endommagez jamais l'enveloppe extérieure des accumulateurs. Non seulement des substances dangereuses pour la santé peuvent s'échapper, mais il y a aussi un risque d'explosion dû à un court-circuit.
- Si des liquides ou d'autres substances s'échappent des accumulateurs (par exemple en cas d'endommagement, de vieillissement ou de décharge profonde), ils peuvent provoquer des brûlures ou d'autres lésions de la peau en cas de contact. Utilisez donc toujours des gants de protection appropriés. Les surfaces ou les objets qui entrent en contact avec les liquides/substances qui s'échappent d'un accumulateur peuvent également être endommagés. Utilisez toujours un support approprié.
- Il est interdit de recharger un accumulateur endommagé, qui présente des fuites ou un gonflement. au risque de provoquer une explosion ! Éliminez un tel accumulateur de manière appropriée.
- Avant d'éliminer un accumulateur, les contacts de connexion ouverts doivent être recouverts d'un morceau de ruban adhésif afin d'éviter tout risque de court-circuit, par exemple dans le conteneur d'élimination. En cas de court-circuit, il n'y a pas seulement un risque d'explosion, mais aussi d'incendie.
- Lors du remplacement de l'accumulateur intégré, utilisez uniquement un accumulateur au lithium-ion de même type.
- N'insérez jamais un accumulateur non rechargeable dans la lampe solaire, mais uniquement un accumulateur rechargeable approprié.
- Le système électronique de recharge du produit est conçu pour un accumulateur au lithium-ion. L'utilisation de tout autre accumulateur présente un risque d'incendie et d'explosion !

6. Mise en service

a) Choix du lieu de montage/d'utilisation

Installez la lampe solaire à un endroit exposé le plus longtemps possible au plein soleil sans ombre. Ce n'est qu'ainsi que l'accumulateur peut être suffisamment chargé par le panneau solaire.



Veillez à ce qu'aucune autre source de lumière (p. ex. éclairage extérieur ou routier) ne se trouve à proximité de la lampe solaire dans l'obscurité, sinon la lampe solaire ne s'allume pas.

Pour que le capteur PIR puisse fonctionner correctement, la lampe solaire doit être orientée en conséquence (par exemple, le capteur PIR doit être dirigé vers un chemin de jardin). Vous trouverez des informations sur la portée et l'angle de détection du capteur PIR au chapitre « Caractéristiques techniques ».

b) Fonction du capteur PIR (capteur de mouvement)

Le capteur PIR intégré de la lampe solaire réagit aux changements de température dans la zone de détection, par exemple lorsqu'une personne ou un animal domestique entre dans la zone de détection et que sa température est différente de celle de l'arrière-plan.

La portée de détection d'un mouvement dépend de plusieurs facteurs :

- La hauteur de la différence de température entre l'objet en mouvement et l'arrière-plan (environnement)
- La taille de l'objet en mouvement
- La distance entre l'objet en mouvement et le capteur PIR
- La direction et la vitesse de déplacement de l'objet en mouvement
- La température ambiante (été/hiver)



Par principe, il n'est pas possible de détecter un changement de chaleur à travers le verre.

Le capteur PIR ne doit pas non plus être orienté vers des surfaces réfléchissantes (fenêtres, eau ou autres) ou des objets en mouvement (p. ex. une rue avec des véhicules qui passent) afin d'éviter des déclenchements intempestifs fréquents.

Évitez d'orienter le capteur PIR vers des sources de chaleur (p. ex. des gaines d'évacuation d'air, des climatiseurs ou d'autres luminaires). Dans le cas contraire, des déclenchements intempestifs se produiront également.

La zone de détection peut être limitée en plaçant un cache opaque (p. ex. un morceau de ruban isolant) sur la vitre de diffusion hémisphérique du capteur PIR.

Pour garantir une détection optimale des mouvements, l'objet à détecter ne doit pas se diriger vers le capteur PIR, mais traverser la zone de détection de gauche à droite ou inversement.

d) Fixation au sol

Choisissez une surface stable et horizontale comme lieu de montage, respectez également le chapitre 6. a).



Vous pouvez également fixer la lampe solaire, par exemple, sur une lourde dalle de terrasse, qui sera ensuite placée à l'endroit souhaité.

Avant le montage, nous vous recommandons d'effectuer un test de fonctionnement en relation avec le capteur PIR, afin de vérifier s'il active correctement les LED de la lampe, par exemple lorsque vous passez à côté de la lampe solaire sur le chemin.

Si vous souhaitez effectuer ce test de fonctionnement de jour, le module solaire doit être entièrement recouvert de manière à ce qu'aucune lumière ne l'éclaire. Dans le cas contraire, les LED ne seront pas activées.

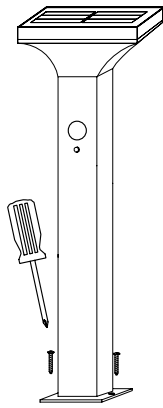
Marquez les positions pour les trous de fixation sur la surface de montage (par ex. sol en béton) à travers les ouvertures sur la partie inférieure de la lampe solaire. Pensez à l'orientation de la lampe solaire afin que le capteur PIR puisse se déclencher correctement.

Utilisez le matériel de montage approprié (chevilles/vis) en fonction du lieu de montage.



Attention

Lors du perçage ou du vissage, veillez impérativement à ne pas endommager les câbles ou les conduites ! Il y a danger de mort par électrocution !



7. fonctions du bouton-poussoir

a) Généralités

Le bouton de commande de la lampe solaire se trouve directement au-dessus du capteur PIR rond. Le bouton permet de sélectionner le mode de fonctionnement ou d'éteindre la lampe solaire.

Pour changer de mode de fonctionnement, il faut appuyer brièvement 1x sur le bouton.

1. mode A activé

2. mode B activé

3. mode C activé

4. mode D activé (lampe éteinte, l'accumulateur se charge à la lumière du soleil).

b) Description des modes

Mode A : pas de lumière dans l'obscurité + lumière continue très claire (500 lm) en cas d'activation du PIR.

- Les LED ne s'allument pas dans l'obscurité. Toutefois, si le capteur PIR détecte un changement de chaleur dans la zone de détection, les LED s'allument à 500 lm (pleine luminosité). Lorsque le capteur PIR n'a plus détecté de changement de chaleur pendant environ 15 secondes, les LED s'éteignent.
- Ce mode est recommandé pour les mois d'hiver, car la lampe solaire n'est activée par le PIR que lorsqu'un changement de chaleur est détecté (ce qui permet d'économiser la batterie, car il n'y a pas de lumière permanente).

Mode B : lumière permanente (20 lm) dans l'obscurité + lumière claire (300 lm) en cas d'activation du PIR.

- Les LED s'allument toujours à 20 lm après la tombée de la nuit. Si le capteur PIR détecte un changement de chaleur dans la zone de détection, les LED s'allument à 300 lm. Après que le capteur PIR n'a plus détecté de changement de chaleur pendant environ 15 secondes, les LED s'allument à nouveau à 20 lm.

Mode C : éclairage permanent (20 lm)

- Les LED s'allument en permanence à 20 lm après la tombée de la nuit, le capteur PIR est désactivé. Au lever du jour ou lorsque la batterie est déchargée, les LED s'éteignent automatiquement.

Mode D : Lampe solaire éteinte

- Si la lampe solaire n'est pas utilisée, vous pouvez la désactiver avec ce mode. Ni le capteur PIR ni les LED ne sont actifs. L'accumulateur de la lampe se charge à la lumière du soleil.

8. Mise en service

Lors de la première mise en service, l'accumulateur n'est pas encore entièrement chargé, si bien que les LED ne s'allument pas longtemps après la tombée de la nuit (voire pas du tout). Il convient donc d'attendre une journée ensoleillée.

La durée d'éclairage dépend de l'intensité et de la durée du rayonnement solaire pendant la journée, afin que l'accumulateur puisse être entièrement chargé. Pendant les mois d'hiver, il faut généralement s'attendre à une durée d'éclairage plus courte, de même que par temps de brouillard ou de pluie.



En hiver, pensez à enlever la neige du panneau solaire et à passer éventuellement à un autre mode plus économe en énergie (p. ex. mode C).

9. Mise hors service/rangement

Si vous ne souhaitez pas utiliser le produit pendant une période prolongée (par exemple lors du stockage), éteignez la lampe. En cas de stockage prolongé, il est recommandé de retirer l'accumulateur ; la méthode de retrait/remplacement de l'accumulateur est décrite au chapitre 10. c). Conservez le produit dans un endroit sec et à l'abri du gel, hors de portée des enfants.

10. Aide au dépannage

Lorsque l'on actionne le bouton-poussoir de la lampe solaire, il ne se passe rien :

- S'il y a trop de lumière sur le module solaire, aucun contrôle de fonctionnement n'est possible. Pour simuler l'obscurité, recouvrez donc entièrement le module solaire sur la partie supérieure de la lampe solaire (par ex. avec un morceau de carton épais et opaque).
- La batterie est vide (par exemple après la première mise en service) et doit d'abord être rechargée. Attendre une journée ensoleillée.

La lampe solaire ne s'allume pas dans l'obscurité :

- La lumière d'un lampadaire extérieur ou d'une lampe de rue brille sur le module solaire de la lampe solaire. Celle-ci simule la lumière du jour et empêche l'allumage des LED de la lampe solaire. Placez la lampe à un autre endroit, plus sombre.
- La batterie est vide (par exemple après la première mise en service) et doit d'abord être rechargée. Attendez une journée ensoleillée.
- S'il y a de la neige sur le module solaire en hiver, enlevez-la.
- Le mode A est activé. Les LED ne s'allument que lorsque le capteur PIR a détecté un changement de chaleur dans la zone de détection.
- La lampe solaire est éteinte. Sélectionnez le mode A, B ou C à l'aide du bouton-poussoir.

La lampe solaire ne s'allume que brièvement dans l'obscurité :

- La batterie n'est pas suffisamment chargée (par ex. après une journée de pluie sans soleil). La durée d'éclairage dépend de l'intensité et de la durée du rayonnement solaire pendant la journée, afin que l'accumulateur puisse être entièrement chargé. Pendant les mois d'hiver, il faut généralement s'attendre à une durée d'éclairage plus courte, de même que par temps de pluie.
- La capacité de l'accumulateur a fortement diminué (par exemple après plusieurs années d'utilisation). Remplacez la batterie par une nouvelle, voir chapitre 11. c).
- Contrôlez si le module solaire est encrassé et nettoyez-le.

Les LED de la lampe solaire s'allument en permanence dans l'obscurité :

- Si le mode C est sélectionné, c'est normal (luminosité standard de 20 lm). En mode A ou B, le capteur PIR se déclenche en permanence, par exemple lorsqu'un changement de chaleur est toujours détecté dans la zone de détection.

Le capteur PIR ne se déclenche pas ou se déclenche trop souvent :

- Le capteur PIR réagit à un changement de chaleur dans la zone de détection. Des vêtements épais en hiver peuvent donc empêcher qu'une personne soit détectée avant l'environnement froid.
- Si le capteur PIR est mal orienté, le passage de véhicules ou d'autres objets/machines chauds dans la zone de détection peut entraîner un déclenchement trop fréquent.
- La zone de détection peut être limitée en plaçant un cache opaque (par ex. un morceau de ruban isolant) sur la vitre de diffusion hémisphérique du capteur PIR.

11. Nettoyage + entretien

a) Généralités

Pour le nettoyage, utilisez un chiffon doux, sec et non pelucheux.



N'utilisez jamais de produits de nettoyage agressifs. Ceux-ci peuvent attaquer les surfaces.

b) Panneau solaire

Nettoyez la surface du panneau solaire avec un chiffon doux humidifié d'eau. N'appuyez jamais fortement sur la surface, car la vitre de protection ou le panneau solaire pourrait alors se briser.

c) Remplacement de l'accumulateur

La capacité de l'accumulateur diminue au fil du temps. Il peut donc s'avérer nécessaire de le remplacer (par exemple après 2 à 3 ans d'utilisation).



Vous pouvez commander un accumulateur de rechange adapté sur notre site Internet (www.esotec.de).

Procédez de la manière suivante pour le remplacement de l'accumulateur :

- 1 Retirez avec précaution la tête de la lampe du tube vertical (image 1).



Attention, il y a plusieurs câbles entre les deux parties, ne les abîmez pas !

- 2 Dévissez les deux vis (voir image 2) et retirez ensuite le couvercle avec précaution vers le haut.

- 3 Débranchez le connecteur (voir image 3) et retirez la batterie de la lampe solaire (elle est éventuellement fixée avec un petit morceau de ruban adhésif double face).

- 4 Insérez la nouvelle batterie et rebranchez le câble de raccordement. Le connecteur est protégé contre l'inversion de polarité, mais n'utilisez pas la force lors du raccordement !

- 5 Placez correctement le couvercle et vissez-le avec les 2 vis.



Veillez à ce que les câbles ne soient pas coincés.

- 6 Remettez la tête de la lampe dans le tube vertical.



Lors du branchement, veillez à ce que les câbles entre la tête du luminaire et le PIR ne soient pas coincés ou endommagés de quelque manière que ce soit.



La nouvelle batterie n'est normalement pas complètement chargée, de sorte que les LED ne s'allument pas longtemps après la tombée de la nuit (voire pas du tout). Attendez donc une journée ensoleillée.

12. Élimination des déchets

a) Généralités



Tous les équipements électriques et électroniques mis sur le marché européen doivent être marqués du symbole de la poubelle illustré à gauche. Ce symbole signifie que l'appareil en question doit être éliminé séparément des déchets municipaux non triés à la fin de sa durée de vie.

Tout détenteur d'un appareil usagé est tenu de le mettre au rebut séparément des déchets municipaux non triés. Vous êtes également tenu de séparer les piles et accumulateurs usagés (qui ne sont pas enfermés dans l'appareil usagé) ainsi que les lampes de l'appareil usagé avant de les remettre à un point de collecte, si cela est possible sans les détruire.

Les distributeurs d'équipements électriques et électroniques sont légalement tenus de reprendre gratuitement les appareils usagés. Nous vous offrons les possibilités de retour gratuit suivantes (plus d'informations sur notre site Internet) :

- dans les points de collecte que nous avons créés
- dans les points de collecte des organismes de droit public chargés de l'élimination des déchets ou auprès des systèmes de reprise mis en place par les fabricants et les distributeurs au sens de la loi sur les équipements électriques et électroniques (ElektroG)

L'utilisateur final est responsable de l'effacement des données personnelles sur l'équipement usagé à mettre au rebut.

Dans les pays autres que l'Allemagne, veuillez tenir compte des éventuelles obligations supplémentaires en vigueur pour la restitution et le recyclage des appareils usagés.

b) Accumulateurs/piles

Comme utilisateur final, vous êtes tenu par la loi (dispositions réglementaires sur l'élimination des piles usagées) de déposer dans les points de collecte tous les accumulateurs/piles usagés ; il est interdit de les jeter dans les ordures ménagères.



Les accumulateurs/piles qui contiennent des substances toxiques sont caractérisées par les symboles ci-contre qui indiquent l'interdiction de les jeter dans les ordures ménagères. Les désignations pour le métal lourd prépondérant sont : Cd=cadmium, Hg=mercure, Pb=plomb, Li=lithium (la désignation figure sur les accumulateurs/piles, par exemple sous le symbole de la poubelle illustré à gauche).

Vous pouvez rapporter gratuitement vos accumulateurs/piles usagés dans les centres de récupération de votre commune, dans nos succursales ou dans tous les points de vente de piles/d'accumulateurs. Vous respectez ainsi les ordonnances légales et contribuez à la protection de l'environnement.

Remarque importante : Les contacts ouverts des accumulateurs/piles doivent être entièrement recouverts (p. ex. avec un morceau de ruban adhésif) avant leur restitution afin d'éviter tout court-circuit. Même lorsque les accumulateurs/piles sont déchargés, l'énergie résiduelle qu'ils contiennent peut être dangereuse en cas de court-circuit (éclatement, fuite de liquide/d'acide, fort échauffement, incendie, explosion).

13. Caractéristiques techniques

Module solaire	6 V, 300 mA, 1,8 Wp, cristallin
Indice de protection	IP44
Classe de protection	III
Portée PIR jusqu'à	env. 8 m (voir chapitre 6. b)
Angle de détection PIR	env. 110°
Source lumineuse	5 W, 24x LED SMD, non interchangeable
Couleur de lumière	blanc neutre, 4000 K
Flux lumineux des LED	Max. env. 500 lm (voir chapitre 7)
Durée d'éclairage	Dépend du mode de fonctionnement choisi et de la fréquence des déclenchements du PIR
Type d'accu	1x LiFePo4, taille 18650, tension nominale 3,2 V, 2000 mAh (6,4 Wh), interchangeable
Dimensions	Hauteur : 500 mm Tube de support : 50 x 50 mm Tête de la lampe : 146 x 146 mm



Informations légales

Copyright 2024 by esotec GmbH, Weberschlag 9, 92729 Weiherhammer, www.esotec.de

Service clientèle :

En cas de problèmes ou de questions sur ce produit, n'hésitez pas à nous contacter !

Téléphone : 09605/92206-0 (Vous trouverez les horaires téléphoniques sous www.esotec.de)

E-Mail concernant les commandes de pièces de rechange : ersatzteil@esotec.de

E-mail en cas de questions sur le produit : technik@esotec.de